

Engagement ACA de la direction

Dans un contexte international où l'urgence climatique devient de plus en plus une évidence, l'Aéroport Pau-Pyrénées a décidé d'adopter une démarche volontariste en inscrivant l'évaluation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans ses objectifs à long terme.

En participant au programme international Airport Carbon Accreditation (ACA) développé par l'ACI, l'aéroport Pau-Pyrénées marque son engagement sur le long terme à réduire son empreinte carbone.

Au sein de cette démarche, une première étape consiste à mesurer l'empreinte carbone des activités de l'aéroport liées aux *Scope 1&2* du *GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol)*, afin d'identifier les postes les plus émetteurs et d'identifier les actions les plus adéquates pour maîtriser ces émissions. Cette démarche permet aussi de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux de la gestion aéroportuaire. La deuxième étape consiste à fixer un objectif de réduction des émissions et à élaborer un plan de gestion des émissions de GES.

Ce programme a été mis en place spécialement pour les aéroports cherchant à mieux gérer leurs émissions de GES et à devenir plus efficaces. Partageant le même objectif, l'aéroport Pau-Pyrénées a, par ailleurs, choisi de soumettre sa candidature pour le niveau 2 de l'ACA en 2021 et d'évoluer vers les niveaux supérieurs pendant les années à venir.

Pour réduire son empreinte carbone, l'Aéroport Pau-Pyrénées a déjà fait des démarches envers la protection de l'environnement, par exemple en procédant au remplacement des tracteurs de pistes thermiques par des équipements électriques, également par l'installation de convertisseurs statiques en passerelles pour limiter l'utilisation des groupes thermiques, en développant le *relamping* visant à remplacer les éclairages par des LED dans les locaux et sur les parkings avions, ou encore en adhérant à l'association Aéro Biodiversité.

L'aéroport Pau-Pyrénées s'engage donc, au sein d'une démarche de développement durable de long terme, à mesurer les émissions de GES liées à ses activités opérationnelles (scope 1 & 2 du *GHG Protocol*), afin de cartographier d'une manière précise et robuste ses émissions, et d'identifier et d'engager des actions prioritaires à mener dans le cadre d'une amélioration continue de sa performance environnementale.

Dans le cadre de l'ACA 2, l'aéroport Pau Pyrénées s'engage à réaliser toutes les actions de diagnostic et d'amélioration continue selon ses objectifs ainsi que son plan de gestion des émissions de carbone. Cette certification va permettre à l'aéroport de bien gérer ses émissions et de viser la neutralité dans le futur.

Fait le 15/04/2021 à Pau
Thierry SOUCHET, Directeur Général

